

CR entretien Mairie de Laval – 12-04-2024

Une délégation du SNUDI-FO a été reçue par Mme Le Mée Clavreul (adjointe à l'enseignement) le vendredi 12 avril sur la question des **rythmes scolaires**. Fabien Orain et Sébastien Touzé représentaient le SNUDI-FO 53. Pour le SNUIDI-FO, le problème principal réside dans les différences de rythmes scolaires sur le département comme en France ce qui contribuent à la territorialisation de l'éducation et à l'éclatement du cadre républicain de l'école publique. Celleci se doit d'être nationale, pour garantir un minimum d'équité entre tous les élèves.

La municipalité de Laval reste toujours sur la même position même si elle regrette l'absence de cadre national. Elle considère avoir subi, comme l'ensemble des communes françaises, la réforme des rythmes scolaires, même si elle considère qu'il y a des effets positifs sur la scolarité des élèves lavallois en élémentaire. En maternelle, "c'est plus discutable" avoue Mme Le Mée Clavreul.

(Note : Aucune étude à ce jour ne démontre le bien fondé de tel ou tel rythme.Le seul rapport officiel de 2015 est très mitigé)

Elle estime que la commune de Laval a assumé le passage à 4.5 jours, s'y tient et respecte ainsi la loi. Elle pense également que Laval subit la décision des autres communes ayant décidé de repasser à 4 jours en l'obligeant à justifier régulièrement la décision du maintien à 4,5 jours. Elle nous confie même que certains cadres de l'EN (DSDEN 53) l'incitaient à "tenir bon".

(Note: Quand le régime dérogatoire à la loi l'emporte en nombre, c'est que la loi est mauvaise. Une dérogation constitue une exception dans l'application d'une règle. Quand 93% des communes sont à 4 jours cela n'a de dérogatoire que le nom)

- Nous lui avons rappelé notre revendication d'un rythme national qui en l'occurrence devrait être celui des 4 jours, vu que 93% des communes en France sont à ce rythme. (85% des communes mayennaises)
- Nous avons aussi évoqué les inégalités de conditions de travail des collègues enseignants.
- Nous avons évoqué l'évolution d'avis des collègues de Château Gontier qui très majoritairement souhaitent repasser à 4 jours. Nous avons rappelé la position majoritaire des enseignants des écoles lavalloises* qui souhaitent repasser à 4 jours
- Nous avons redit que la mise en place des TAP avait retiré des moyens pour les écoles (Intervenants extérieurs, transports, aides classes transplantées...)
- Enfin, nous avons évidemment mis en avant l'arrêt des subventions étatiques pour les TAP dès septembre 2025 et l'intervention de M. Caplan (élu Lavallois) en CDEN qui remettait clairement en question l'organisation sur 4,5 jours s'il n'y avait plus de subventions !).

* Nous avons sondé les PE Lavallois en 2021 et 2023 et sur tous ceux qui ont répondu (25%) près de 70% souhaitent un retour à 4 jours

Réponses de Mme Le Mée Clavreul :

- Pour elle, le retour à 4 jours n'aurait pas d'incidence sur les financements ou autres moyens attribués aux écoles.
- L'arrêt des subventions de l'État, c'est 200000€ en moins pour la commune MAIS la CAF, qui n'aide pour le moment que pour 45 min sur le temps périscolaire du midi, aidera sur la totalité de ce temps, ce qui ferait une aide supplémentaire de 160000€. Il ne reste donc "que" 40000€ à trouver...
- Il y aurait un coût "humain" à l'arrêt des TAP alors même que les difficultés de recrutement ont disparu, que les équipes sont stables avec beaucoup de temps complets, et que des formations leur sont proposées.
- Il reste 2 ans avant la fin du mandat municipal et outre le fait qu'il n'y a pas l'envie de repasser à 4 jours chez les élus, c'est aussi une question de temps. Il n'est pas question pour elle de lancer un changement qui non-achevé se retrouverait sur les bras d'une autre équipe municipale.
- De même, il n'est pas prévu de faire de consultation avant la fin du mandat. Mais si l'équipe est réélue dans 2 ans, cela sera peut-être envisagé à la condition de pouvoir présenter des projets viables.

Pourquoi ne pas faire de consultation ? Poser la question c'est y répondre. Les réponses de l'élue sont éloquentes. Pour le SNUDI-FO, les maires n'ont pas à décider de l'organisation de la semaine scolaire, et le cadre doit être national, comme pour le calendrier.

Le SNUDI-FO 53 demande à la mairie de Laval de reconsidérer immédiatement sa position, et d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, la question du retour à 4 jours dans toutes les écoles de la ville.

Le SNUDI-FO 53 revendique :

- Le retour à la semaine de 4 jours (sur 36 semaines) dans toutes les communes, toutes les écoles
- L'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, la stricte séparation scolaire / périscolaire et l'abandon des projets éducatifs de territoire (PEdT)
- L'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer : ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires

Le SNUDI-FO appelle les enseignants de Laval, les AESH, les ATSEM, les animateurs, les parents d'élèves et tous les défenseurs de l'école publique à participer à une réunion le mardi 21 mai à 18h à Laval dans nos locaux. Soyons nombreux, peu importe notre avis, à venir discuter de cette question centrale.

Réunion Rythmes scolaires Laval – Mardi 21 mai à 17h00 Bourse du Travail, locaux FO (6 rue Souchu Servinière)

INSCRIPTION

Pour les PE qui ne pourraient pas venir, faites représenter votre école. Cette réunion est déclarée en RIS et vous pouvez donc déduire 3 heures de vos 108h (hors APC), en informant simplement votre IEN avant la réunion avec notre <u>base de courriel</u>.

SNUDI-FO 53, syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne

Bourse du travail - 6 Rue Souchu Servinière, 53000 Laval

Tel.: 0243534226 - 0626159172 - @: contact@snudifo-53.fr